



La Fédération des services publics et de santé Force-Ouvrière a été un acteur majeur pour la mise en place du Ségur dans la fonction publique. Elle a été la seule à exiger son extension à la santé privée.

FORCE OUVRIERE santé privée est la seule organisation syndicale à avoir signé le complément SEGUR dans l'ensemble des conventions collectives du privé (CRF, CCN51, CCU HP et AXESS).

Ces signatures, après de longs combats, ont permis d'obtenir un complément de salaire de 183 euros/net par mois pour l'ensemble des salariés des établissements sanitaire, social et médico-social des secteurs privés lucratifs et non-lucratifs.

L'Union nationale de la santé privée FO, comme AXESS, la CGT, la CFDT et SUD ont été assignés dans une action en justice contre les clauses miroir de l'accord de généralisation des 183 euros dans l'ensemble de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale dont la Croix Rouge française dépend.

La santé privée FO a signé cet accord et la confédération l'a soutenu lors de la commission d'extension afin qu'il puisse s'appliquer à l'ensemble des salariés du secteur.

FORCE OUVRIERE santé privée n'est pas à l'origine de ce recours en justice et ne le soutient pas. Notre secrétaire général ira le 22 octobre plaider devant le tribunal de justice de Paris contre ce recours.

FORCE OUVRIERE santé privée revendique l'obtention de l'extension du Ségur à tous et le défend. Elle se battra pour que les financeurs débloquent les fonds nécessaires à sa mise en place.

FORCE-OUVRIERE santé privée appellera également à soutenir les mobilisations de nos camarades de l'action sociale de la Fonction Publique Hospitalière encore exclus du SEGUR.

Paris le 9 septembre 2024

Bénédicte Herbreteau DSC Croix-Rouge Force-Ouvrière

Franck Houlgatte Secrétaire général des syndicats FORCE OUVRIERE de la santé privée.

Nathalie Brimboeuf DSC adjointe Croix-Rouge Force-Ouvrière